



COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2010.

Présents : M. RAOULT, M^{me} GIZARD, M. BODIN, M^{me} PLOUVIER, M. THIRY, M^{me} PORTAL, M. SALLE, M^{me} LÉTANG et M. FICHERA - Maires Adjointes – M. LARROQUE, Mmes BENOIST-PELLERIN, CREACH, MM. OURNAC, BENOURI, M^{me} RAKOVSKY, M. PERNA, M^{me} LE VAILLANT, M. AMSELLEM, M^{me} SZLACHTER (jusqu'à 21h20), M. TOMASINA, Mmes GABEL, DEJIEUX, MM. GENESTIER, HAMMEL, M^{me} HOTTOT et M. LAPIDUS - Conseillers Municipaux.

Absents : M. DESPERT (pouvoir à M^{me} GIZARD), M^{me} LEVY (pouvoir à M. SALLE), M^{me} GERLACH (pouvoir à M^{me} LE VAILLANT), M^{me} SZLACHTER (pouvoir à M. BODIN à partir de 21 h 20), M^{me} BAGNOU (pouvoir à M^{me} PLOUVIER), M. FAUVETTE, M^{me} LOPEZ, M. CACACE (pouvoir à M^{me} GABEL).

Conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur TOMASINA** est nommé **secrétaire de séance**.

Les Membres du Conseil Municipal ont observé une minute de silence en mémoire de leurs anciens collègues et amis Jean-Paul SAINT-GILLES et Bernard SULPIS.

COMpte RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE ET EXÉCUTOIRES À CE JOUR (ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.)

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation selon l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RATIFICATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR, 3 CONTRE (Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) ET 4 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR), RATIFIE LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2009.

1. **BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2009 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} Janvier 2007,
VU la Délibération N°2009.12.03 en date du 21 Décembre 2009,
VU l'avis de la Commission des Finances, réunie le 27 Mars 2010,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 23 Mars 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Groupes RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer les virements de crédits suivants :

- 14 797,20 € prélevés au chapitre 16 en dépenses d'Investissement
- 14 797,20 € prélevés au chapitre 16 en recettes d'Investissement
- 43 096,94 € prélevés au chapitre 042 en dépenses d'Exploitation
- 14 797,20 € prélevés au chapitre 042 en recettes d'Exploitation
- 28 299,74 € prélevés au chapitre 042 en Dépenses d'Exploitation, au profit du chapitre 66 – Charges Financières – Article 66112
- 23 000,00 € prélevés au chapitre 022 – Dépenses Imprévues, au profit du chapitre 66 – Charges Financières – Article 66112

1.2 BUDGET DE LA VILLE 2010 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BRIGADE DES SAPEURS-POMPIERS, 14^E COMPAGNIE DE CLICHY-SOUS-BOIS.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2010,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 23 Mars 2010,
CONSIDERANT la demande présentée par courrier en date du 22 Février 2010,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à la 14^{ème} Compagnie Incendie de Clichy-sous-Bois, pour un montant de 1 000,00 €.

DIT que les crédits seront immédiatement inscrits au chapitre « 67-Charges exceptionnelles », article « 6748- Autres Subventions Exceptionnelles », pour un montant total de 1 000,00 €.

1.3 BUDGET DE LA VILLE 2010 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Débat d'Orientations Budgétaires, créé par la Loi Administration Territoriale de la République en 1992 doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget et a pour objet, « *de permettre aux élus d'être informés et de se prononcer sur les tendances de l'évolution des dépenses et recettes budgétaires, sur l'évolution de la fiscalité locale et du recours à l'emprunt, et d'évoquer également les principaux projets d'investissement à réaliser* ».

Il est à noter que le débat concerne tout à la fois le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe d'Assainissement.

Compte-tenu du nouveau dispositif de fiscalité directe locale, établi par la loi du 30 décembre 2009, la date limite de vote des budgets communaux a été retardée au 15 avril 2010. En effet les Collectivités Locales doivent disposer d'une visibilité suffisante sur leurs ressources pour établir leur budget et l'Etat des bases de la fiscalité locale n'a été transmis à la Ville que le 5 mars 2010.

La Municipalité s'est toujours efforcée de gérer le fonctionnement de la Ville avec économie, de façon à réaliser de gros investissements périodiques sans augmenter l'endettement avec une augmentation maîtrisée de la fiscalité directe locale.

Ainsi ces dernières années ont pu être réalisés le Centre de Loisirs, la Médiathèque, le nouveau rond-point Thiers, la Crèche Bueno Richard, et en 2009 l'Espace Sports-Associations-Jeunesse (ESAJ) Raymond MEGE.

Parallèlement, la fiscalité directe locale est restée dans la moyenne départementale, l'endettement n'a pas augmenté en euros courants, ce qui veut dire qu'il a diminué en euros constants, alors que la Ville n'a souscrit aucun emprunt toxique, l'essentiel de son endettement étant à taux fixe.

Bien qu'elle ait peu de ressources en provenance des entreprises, qu'elle ne bénéficie pas de la Dotation de Solidarité Urbaine et qu'elle soit soumise aux contraintes de la taxation S.R.U., la Ville va s'efforcer de maintenir cette saine gestion en limitant la hausse des taux d'imposition à 4 % en 2010 de façon à faire face aux contraintes de fonctionnement des nouveaux équipements mis à la disposition des Raincéens.

Le principal investissement qui sera réalisé concernera le nouveau marché de l'avenue de la Résistance qui achèvera le cycle de rénovation des trois marchés communaux.

Afin de permettre une bonne compréhension du sujet ainsi qu'un suivi efficace de la situation de la Ville, le plan de présentation du DOB restera le même que les années précédentes :

- 1. Analyse du respect des priorités du Budget 2009,**
- 2. Etude des contraintes qui s'imposent au Budget Primitif 2010,**
- 3. Propositions de priorités pour les Orientations Budgétaires 2010.**

I. BUDGET DE LA VILLE :

1. Mise en place d'un plan d'économies locales

La gestion de la Ville a été particulièrement serrée en 2009 et le Compte Administratif (qui retrace les dépenses et les recettes réelles de la Ville) et qui est pratiquement terminé, fera ressortir un excédent très important.

Cet effort a été d'autant plus méritoire que la Ville est attentive à contrôler ses dépenses de Fonctionnement depuis longtemps.

En particulier chaque Service a fait un effort important de non remplacement des départs pour limiter les dépenses de personnel.

2. Mise en service de l'Espace Sports-Associations-Jeunesse (ESAJ) R. MEGE

Les vœux du Raincy et le repas des aînés ont été effectués dans le nouvel ESAJ Raymond MEGE qui va progressivement être mis en service à partir du mois d'avril.

Sur les fondations et l'ossature principale de l'ancienne patinoire, cet espace de 2.700 M² regroupe un espace « sports » de 1 500 M², un espace « associations » de 900 M² et un espace « jeunesse » de 300 M².

L'espace « sports » sera affecté aux élèves du secondaire sur les temps scolaires. L'espace « associations » sera disponible pour une vingtaine d'associations et l'espace « jeunesse » accueillera les animations périodiques des jeunes Raincéens et le point d'information jeunesse.

Le financement de l'ouvrage sera entièrement couvert par les subventions, d'une part, et la vente des terrains de la maison des associations de l'allée du Jardin Anglais, d'autre part.

Deux recrutements sont actuellement en cours pour assurer le fonctionnement et la sécurité du bâtiment.

3. Amélioration continue de la sécurité de la Ville

3.1) Réseau de vidéosurveillance

A l'occasion des réflexions sur l'implantation d'un commissariat commun, les villes du Raincy et de Villemomble ont décidé d'installer leur centre de vidéo protection dans un cadre d'intercommunalité.

Comme la Ville de Villemomble n'était pas équipée, la Ville du Raincy a décidé de reporter l'installation des 8 caméras prévues en 2009 sur 2010, et de reporter la mise en place d'une liaison avec le commissariat sur le nouveau site.

3.2) L'implantation du nouveau Commissariat Le Raincy/Villemomble suit son cours selon les directives et indications du Ministère de l'Intérieur. Tout au long de l'année 2009, la commune a poursuivi ses efforts pour faciliter ce projet : révision du POS sur le secteur, acquisition des terrains concernés.

4. Poursuite de la politique relative à la diversité de l'habitat

Malgré la crise de l'immobilier, la Ville a continué de privilégier ses 3 axes d'action :

4.1 Développement des opérations immobilières mixtes avec imposition aux pétitionnaires de réaliser 25 % de logements aidés dans tous les programmes immobiliers : plusieurs programmes sont sortis de terre.

On peut citer :

« *le Renaissance* » (58 appartements) 108/112 avenue de la Résistance,

« *les Allées du Raincy* » (40 appartements) 127 allée de Montfermeil,

« *Le Magnifi'sens* » (52 appartements) 9/11/13 avenue de la Résistance,

et les débuts de travaux pour le « *Princesse Palatine* » (20 appartements) 98/98 bis avenue de la Résistance.

4.2 Recherche d'acquisitions de bâtis anciens et vétustes pour la réalisation d'opérations mixtes.

4.3 Modification du POS qui a été menée à bien afin de permettre un toilettage pour débloquer certaines opérations. Elle a été votée le 21 Décembre 2009.

4. Rénovation de la voirie

Le programme pluriannuel de rénovation de la voirie a été poursuivi. Après les allées de la Pelouse, du Village, des Pommiers, du Bois de Gagny, du Parc, Gabriel, de Verdun, de Gagny et du Télégraphe, en 2009 l'allée Chatrian a été entièrement reprise, voirie, trottoirs et assainissement et tous les réseaux ont été enfouis.

Le Maire a donné des instructions pour dénombrer les nids de poule occasionnés par les rigueurs de l'hiver.

5. Budget annexe d'assainissement

Depuis 2003, la rénovation complète du réseau d'assainissement de la Ville a été entreprise. L'effort financier d'investissement annuel a été considérablement augmenté. En 2009 ont été rénovés le rond-point Thiers, l'avenue de la Résistance (section Théophile Binet/Gambetta) et l'allée Chatrian qui a été mise en séparatif.

ETUDE DES CONTRAINTES QUI S'IMPOSENT AU BUDGET 2010

Comme tous les ans le Budget est difficile à élaborer car la Ville du Raincy est une ville très équipée, donc avec beaucoup des dépenses de fonctionnement, et qui ne bénéficie pas de recettes provenant des entreprises, les critères de répartition des dotations de l'Etat (superficie, voirie, HLM) ne nous étant de plus, pas favorables.

Par ailleurs, les répercussions de la Loi SRU font subir un prélèvement annuel important (près de 300.000 €) sur nos ressources.

Les droits de mutation qui, suite à la crise, avaient été divisés par 2, devraient se stabiliser en 2010 à un montant inférieur à celui de 2008 :

Janvier à mi-mars 2008	Janvier à mi-mars 2009	Janvier à mi-mars 2010
171 536.93 €	118 664.17 €	132 686.95 €

Enfin, il est rappelé que le Budget constitue les prévisions de dépenses et de recettes, pour un exercice et que le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes effectives. Le Compte Administratif 2009 étant pratiquement arrêté, la Ville sait qu'elle pourra disposer, en 2010, de ressources importantes mais elle ne peut pas les intégrer à son Budget primitif. **Ce dernier est donc d'autant plus difficile à équilibrer qu'il convient de solder le contentieux Géraud.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ **DÉPENSES** :

- Masse salariale :
Compte tenu de l'effort de réduction d'effectifs de la plupart des Services, la masse salariale s'est contractée en 2009 et il n'est prévu qu'une augmentation très limitée en 2010.
- Autres dépenses réelles :
La Ville du Raincy dispose d'un nombre important de services et d'équipements, ce qui est une spécificité par rapport aux Villes dont la strate de population est équivalente et donc, les charges de fonctionnement sont importantes.
Il a néanmoins été demandé aux Services une réduction de 5 % pour les dépenses non incompressibles.

➤ **RECETTES**

- La fiscalité 2010

Son augmentation doit rester modérée et sera proposée à 4 %, compte tenu des impôts prélevés sur les ménages par le Conseil Général et le Conseil Régional.

- Autres recettes
Les recettes liées aux prestations servies par les Services seront en légère hausse : en effet, la qualité des services rendus aux Raincéens entraîne une augmentation de la fréquentation.
- Recherche de subventions : méthodologie :
La Ville poursuit sa démarche de recherche de subventions pour atténuer ses dépenses. Les subventions sont recherchées systématiquement pour tout nouveau projet. Les Services ont pris l'habitude de préparer des dossiers dans ce sens et à utiliser les interventions du Député-Maire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ **RECETTES**

En section d'Investissement, les seules recettes sont : l'excédent des recettes de Fonctionnement sur les dépenses de Fonctionnement, le recours à l'emprunt pour les programmes d'investissements prévus, ainsi que la recherche de subventions pour équilibrer les dépenses.

Il est à noter que lors du Budget Supplémentaire, les excédents constatés permettront de réduire le recours à l'endettement prévu.

➤ **DEPENSES**

En 2010, les dépenses d'Investissements devraient être inférieures à 2009 : en dehors des investissements courants, il conviendra de prévoir l'installation du nouveau marché Résistance et les premières études concernant la réfection du Centre Culturel qui constitue le prochain gros investissement périodique.

PROPOSITIONS DE PRIORITÉS POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

II. I - BUDGET DE LA VILLE :

1 Limitation de la hausse des taux à 4 %

Malgré la nécessité de poursuivre l'effort d'investissement, et bien qu'il convienne d'assurer le fonctionnement de l'ESAJ Raymond MEGE, la Ville va s'efforcer de contenir l'effort demandé aux contribuables locaux.

2 Mise en service de l'ESAJ Raymond MEGE

3 Améliorations continues de la sécurité de la Ville

3.1 Réseau de vidéosurveillance

Le réseau de vidéosurveillance sera complété par l'installation de 8 caméras supplémentaires en 2010.

Dès lors que le Centre de Supervision Urbain (CSU) de Villemomble sera opérationnel, le réseau du Raincy y sera relié dans le cadre de l'intercommunalité.

3.2 Les effectifs de Police Municipale seront complétés pour les porter à 10 Agents.

3.3 La Ville du Raincy continuera à ne pas ménager ses efforts pour faciliter l'installation du nouveau Commissariat Le Raincy Villemomble.

4 Poursuite de la Politique Locale relative à la Diversité de l'Habitat :

- Maintien de la part de 25 % de logements aidés dans les programmes immobiliers importants,
- Acquisition d'immeubles anciens en vue de leur réhabilitation au profit du logement aidé.

- 5 **Réimplantation du marché au 9/11/13 avenue de la Résistance** qui terminera le cycle de rénovation et de restructuration de tous les marchés raincéens.
- 6 **Début des études et programmation de la rénovation du Centre Culturel Thierry Le Luron.**
- 7 **Programme de réfection des voies et des trottoirs**, notamment les nids de poule dus à la rigueur de l'hiver et les trottoirs dégradés par les racines d'arbres.
- 8 **Mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation de l'Hôtel de Ville**, sur 4 ans avec mise en place d'accès aux personnes handicapées

II - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :

Poursuite de l'application du plan pluriannuel de renouvellement des réseaux communaux d'assainissement, principalement sur les grands axes de la Ville.

QUESTIONS DIVERSES

- 1/ Communication et information sur le personne communal.
- 2/ Réponses à 3 questions du Groupe Le Raincy à Venir.

Fin de la séance à 22 h 50.

Éric RAOULT
Ancien Ministre
Maire du Raincy
Député de la Seine-Saint-Denis